

**Artu* — comme beaucoup plus simple — avait pu exercer une influence décisive sur la formation d'une forme arabe définitive, donnant en résultat le nom du pays — *Artāniya* et le nom de ville principale — *Artā* ⁶².

⁶² Etant donné que la forme arabe avait pu subir de nombreuses déformations, nous ne tenons pas à la lier plus étroitement — par l'introduction de certaines modifications dans son orthographe — à la forme originelle proposée. Dans les manuscrits que nous connaissons d'al-Istahri et dans ses relations, toutes les variantes du nom *Artāniya* et *Artā* montrent une grande concordance. Les divergences se limitent en général à la contamination des lettres ت (*t*) et ث (*t*), ainsi que ر (*r*) et و (*w* = *ū*), très fréquent dans l'écriture arabe de termes étrangers (p. ex. *Samkūš* || *Samkarš*).

TERESA CIECIERSKA-CHŁAPOWA

ÉCHANGES COMMERCIAUX ENTRE LA POLOGNE ET LA TURQUIE AU XVIII^e SIÈCLE

En suivant les relations commerciales polono-turques, on observe très nettement une réduction de l'échange des commandes et des livraisons ainsi que le déplacement du centre de gravité du commerce entre la Pologne et la Turquie en faveur du commerce polonais avec des pays dépendant de la Turquie, dont surtout la Moldavie et la Valachie; ceci après la période d'une grande expansion commerciale datant des XVI^e et XVII^e siècles. En général, cette époque, embrassant tout le XVIII^e s., est appelée celle de la stagnation par rapport à la précédente, caractérisée par une forte animation commerciale. Cela ne veut pas dire que ce commerce tombe en décadence complète, mais son importante restriction résultant de raisons de nature différente entraîne au XVIII^e s. la mise au second plan de l'importation turque en Pologne aussi bien que de l'exportation polonaise en Turquie, par rapport aux relations commerciales entretenues par la Pologne avec d'autres pays.

Quand nous prenons en considération deux phénomènes fondamentaux pour les relations commerciales qui nous intéressent: l'importation et l'exportation, nous voyons qu'à cet égard le XVIII^e s. n'est pas une période uniforme. Il convient de noter une nette diversité dans le caractère de ces phénomènes vers les années soixante-dix du XVIII^e s. En simplifiant un peu la question on peut expliquer cette différence par le fait que, si dans les années soixante-dix on a l'affaire au commerce traditionnel qui en principe ne s'éloigne pas de siècles précédents (à l'exception de la diminution des chiffres d'affaires entre les deux pays), dans les années

soixante-dix naissent de nouveaux projets commerciaux, sensiblement plus modernes et visant la possibilité d'émerger sur les marchés mondiaux en continuant les relations commerciales avec la Turquie.

La question de l'importation des marchandises de l'empire turc, c'est à dire de la Turquie elle-même ou des pays qui lui sont soumis, ainsi que des marchandises qui nous arrivaient de l'Est, à travers la Turquie, par l'intermédiaire des marchands, doit tenir compte de deux problèmes qui parfois s'enchaînent l'un à l'autre. Le premier d'entre eux sera conventionnellement nommé importation propre. Il faut comprendre ici la sorte et la quantité de marchandises importées dans le but de satisfaire les besoins du marché intérieur. Le second ce sera le commerce de transit dans lequel la Pologne, grâce à sa situation géographique au croisement des routes menant de l'est et du sud-est à l'ouest et au nord, constituait un élément important. Beaucoup de marchandises passaient par la Pologne faisant l'objet à la fois de l'importation propre et du commerce de transit. Pourtant il y en avait d'autres que la Pologne importait des pays turcs afin de jouer ensuite le rôle d'exportateur pour les pays de l'ouest. Le phénomène de cette réexportation était assez fréquent. Pour que le problème de l'importation devienne plus clair, il nous semble nécessaire de présenter les matières en sections. D'autant plus que nous évitions ici les divisions artificielles car certaines marchandises importées constituent, par leur nature même, des unités globales indépendantes.

L'application de la division catégorique entre l'importation moldo-valaque et l'importation turque ne paraît pas possible dans tous les cas. D'abord par le fait que souvent les mêmes marchandises venaient chez nous et de la Turquie et des provinces mentionnées ci-dessus, ensuite parce que dans les matériaux qui nous informent de l'importation des marchandises, nous rencontrons fréquemment l'expression assez vague „amenées des pays turcs“ ce qui nous empêche de préciser la région dont provient la marchandise donnée. Cette expression s'explique à son tour par le fait que le franchissement de la frontière moldo-valaque signifiait à la fois le franchissement de la frontière politique de l'empire turc, donc aussi du cordon douanier turc.

Ainsi donc les objets traités au cours de ces réflexions, relatifs à l'importation en Pologne des marchandises venant „des pays turcs“, seront présentés dans les sections suivantes, sans égard à leur exportation proprement turque ou à leur réexportation par les Turcs du fait qu'elles proviennent d'autres pays de l'Est: 1. Les étoffes, 2. Les marchandises de luxe, 3. Les armes, 4. Les chevaux et les harnais, 5. Les épices et les denrées coloniales, 6. Les produits alimentaires, 7. Les bêtes d'élevage, 8. Les peaux et les fourrures, 9. Les médicaments, 10. Les autres objets.

Le facteur principal de l'échange, le moteur qui sert à nouer les relations commerciales est constitué par des raisons d'ordre économique, encore faut-il les considérer comme des éléments qui conditionnent l'existence de ces relations. Mais à part cela, c'est la mode qui, par la croissance progressive de la demande de certains articles et marchandises, est l'élément important qui entraîne l'animation et le développement du commerce dans ses branches particulières, la mode qui fait naître des besoins différents, qui influe sur la formation d'un nouveau style de vie, de vêtement, d'aménagement des intérieurs, de l'art, du goût artistique, etc.

Cette influence à la signification très vaste, consistant au XVII^e et XVIII^e s. à orientaliser fortement certains domaines de la vie, marqua la Pologne. Différents étaient les voies et les domaines de contacts avec l'Est, d'où viennent les influences hétérogènes sur la vie spirituelle, intellectuelle, sur l'art, l'artisanat et l'industrie artistique à l'Ouest. Le domaine qui dans ces considérations nous intéresse le plus ce sont les contacts commerciaux. Cette voie, à travers les marchandises importées, agissait de la façon la plus directe et concrète sur la société de l'Ouest qui subissait volontiers les influences de l'Orient. Elle était donc comme la base matérielle de ces influences et un excellent fond pour eux. Si les influences de l'Orient sur l'Europe de l'ouest sont traitées comme un des éléments caractéristiques du Siècle de Lumières européen¹ et si elles sont considérées comme un courant attractif qui pénètre les domaines de la philosophie, de la littérature ou de l'art, elles prennent un aspect un peu différent en Pologne.

¹ J. Reychman, *Orient w kulturze polskiego Oświecenia*, Wrocław—Warszawa—Kraków, 1964, p. 12—14.

Déjà sa situation géographique faisait de la Pologne un pays exposé aux influences aussi bien de l'Est que de l'Ouest. Attachée à l'Ouest par la culture latine, elle n'était pas moins dans le champ des influences directes de la Turquie. Nos rapports de longue durée et directs avec nos voisins de l'Est et plus précisément avec la Turquie, ainsi qu'à travers les pays soumis à la Turquie, entraînèrent le renforcement et l'approfondissement des influences orientales. En étant acceptées progressivement, elles devinrent le trait original et caractéristique de notre culture sarmate. Ce qui décida ici, c'est le règne de Jean III, amoureux des armes et de la mise orientales, favorisant les Arméniens qui par leur commerce et leur artisanat transplantèrent sur le territoire polonais des éléments de l'Orient. L'expédition victorieuse de Vienne, qui apporta une vive animation dans les influences orientales, constitua le dernier événement précédant la vague de l'orientalisme venant de l'Ouest. Ainsi donc, dans le cas de la Pologne il ne s'agissait pas de subir une mode, mais de continuer ce processus d'orientalisation qui avait commencé beaucoup plus tôt et s'était propagé en un courant très profond. Ce phénomène complexe trouve son reflet dans le commerce de cette époque ou plus précisément, dans le genre de marchandises importées de la Turquie ou par son intermédiaire.

L'importation en Pologne

1. Étoffes — Cette branche extrêmement riche de l'importation ou, comme cela arrivait souvent, de la réexportation turque de marchandises orientales en Pologne, se distingue par une grande diversité des genres. Contenant entre autres beaucoup d'œuvres artistiques (tapisseries, tapis, ceintures orientales) elle devint l'objet de nombreuses et perspicaces publications, études et élaborations faites avant tout par des historiens d'art qui s'occupaient d'importation d'objets originaux turcs en Pologne, aussi bien que de son influence sur l'industrie artistique locale.

Dans cette étude nous nous proposons, si cela est toutefois possible, de faire la liste complète de ces tissus importés en Pologne de la Turquie. Pour commencer par des remarques générales relatives à l'importation de la Turquie des matières premières dont

nous étions totalement privés ou qui existaient en quantité insuffisante, il faut énumérer la soie torse et épluchée, le coton, le poil de chameau, la laine². Quant à la laine, nous l'importions aussi de la Valachie³ voisine. En outre, parmi les demi-produits utilisés ensuite dans le tissage de riches étoffes et dans les broderies, on cite l'or ture et l'argent étiré et filé⁴. Tapisseries, tapis, tapis-kilims, dessus de lit de toute sorte constituaient l'objet d'une grande importation. Ces tissus étaient employés et destinés à la décoration d'intérieurs⁵ de gala et d'habitation, de châteaux appartenant à des rois, des magnats, des nobles et de riches bourgeois. Ce grand besoin généralisé de marchandises de cette sorte dut entraîner leur grande importation. Il ne manque pas de faits prouvant cet état de chose. Le code douanier de 1703⁶ énumère parmi les marchandises arméniennes: les tapis persans⁷, turcs, les tapis tissés d'or, tapis-kilims de Perse, d'Égypte⁸ et de Turquie. De différents inventaires nous informent sur les tapis orientaux, définis ou bien d'après la sorte de tissu, la technique de tissage, l'ornement ou bien d'après la région dont ils tiraient leur origine. Les inventaires cités par Łozinski⁹ énumèrent successivement les tapis en „melihbas“¹⁰, persans, turcmènes, du khorassan, les tapis-kilims d'Angora. Parfois les expressions sont très vagues et elles ne donnent que le nombre, l'état ou une caractéristique superficielle de l'objet donné. D'habitude on cite tout simplement des tapis muraux en soie, des tapis et des tapis-kilims orientaux¹¹.

² W. Łoziński, *op. cit.*, p. 59; *Patrycjat i mieszczaństwo lwowskie w XVI i XVII w.*, Lwów 1890, p. 49.

³ „Dziennik Handlowy“, 1787, p. 497.

⁴ „Volumina Legum“, t. VI, p. 67.

⁵ Les interprètes municipaux dont nous avons parlé ci-dessus étaient obligés de verser une somme d'argent à la ville. Ce paiement annuel devait être réalisé en tapisseries qui plus tard décoraient le siège des autorités municipales. Łoziński écrit à ce sujet, *op. cit.*, p. 210.

⁶ „Volumina Legum“, t. VI, p. 67.

⁷ En polonais nommé *adziamski* — de „ağam“, persan.

⁸ En polonais nommé *misiucki* — de „misr“, l'Égypte.

⁹ W. Łoziński, *op. cit.*, *passim*.

¹⁰ *Melih bez* — étoffe précieuse, d'excellente qualité — J. T. Zenker, *Dictionnaire turc-arabe-persan*, p. 195.

¹¹ J. Reychman, *op. cit.*, p. 60; F. Papée, *Historia miasta Lwowa*, Lwów 1894, p. 86, 87; R. Rybarski, *Handel i polityka handlowa*

Le mérite des historiens d'art, et surtout de T. Mańkowski, consiste en l'élaboration de précieuses études consacrées aux tapisseries orientales en Pologne et qui, sur la base de collections réunies, distinguent plusieurs types des tapisseries importées par la Pologne. Il en résulte que nous importions des tapisseries persanes, turques, caucasiennes, turcmenes et aussi, mais dans un nombre limité, indiennes ou nord-africaines¹². On peut citer comme exemple de ces dernières des tapisseries algériennes offertes à Stanislaus August par Nu'man bey¹³.

Après les tapisseries et les étoffes décoratives vient le tour des étoffes et des tissus orientaux qui servaient à coudre des habits d'hommes et de femmes et d'autres objets d'usage quotidien. Pour la plupart ils conservèrent leurs dénominations originales et furent introduits dans le vocabulaire de l'ancien polonais. C'étaient des damas „de toutes couleurs“, des brocarts, de tissus d'„altembas“¹⁴, des mohairs¹⁵ différents: turcs, tartares, rouge-vifs, de deux fils, cendrés, velus¹⁶; des futaines, des tissus de „musulbas“¹⁷ de différentes couleurs: rouges, rouge-vifs, noirs; des tabinets¹⁸: aqueux,

Polski w XVI stuleciu, Warszawa 1958, p. 221; J. Pęcowski, *Dzieje miasta Rzeszowa do końca 18 w.*, Rzeszów 1913, p. 286.

¹² T. Mańkowski, *Orient w polskiej kulturze artystycznej*, Ossolineum 1959, passim; T. Mańkowski, *Sztuka Islamu w Polsce*, Kraków 1935; T. Wierzejski, M. Kałamajska Saeed, *Kobierce wschodnie*, Warszawa 1970, p. 22.

¹³ Bibliothèque Czartoryski, t. 631 (manuscrit) *Diariusz legacji Nu'man Beja*; de la même source nous apprenons que Nu'man bey a offert au traducteur Crutta deux pièces d'étoffe indienne.

¹⁴ Turc *altın* — or et *bez* — étoffe — dans l'altembas la chaîne est en soie, la trame est en or et dans le brocart la chaîne est en or, la trame en soie — voir Ł. Gołębiowski, *Ubiory w Polsce*, Warszawa 1850, t. I, p. 115.

¹⁵ Etoffe formée de poil de chèvre ou de chevreau angora, et destinée à la confection de robes de femme ou de vêtements d'homme, très légers — de l'arabe *moukhayyar* — v. Larousse Universel, Paris 1923, t. II, p. 274.

¹⁶ M. Zakrzewska-Dubasowa, *Ormianie Zamojscy i ich rola w wymianie handlowej i kulturalnej między Polską a Wschodem*, Lublin 1965, p. 274—303; W. Łoziński, *op. cit.*, passim.

¹⁷ Etoffe en coton, sorte de drap (de Mossoul).

¹⁸ Etoffe turque en soie — v. A. Brückner, *Słownik etymologiczny języka polskiego*, Warszawa 1957, p. 563.

à motifs, unis, briquetés, dorés ou argentés, écarlates, cramoisis; des taffetas, des „*buruńczuks*“¹⁹, des mousselines, des „*bagazyas*“²⁰.

Les rouleaux de coton, les cotonnades (p. ex. de Mésopotamie), les petites cotonnades, les „*kamkhas*“²¹, les koftyrs²², les germe-suts²³, les habas²⁴, les taffetas, les „*ıarmuluks*“²⁵ font partie des étoffes citées le plus souvent. Nous importions des camelots²⁶ turcs et berbères, de couleurs et unis, des „*burlas*“²⁷, des „*tyf-tyks*“²⁸, des basins, des macramés²⁹, des calicots indiens et persans (pour en faire, entre autres, des couvertures) et aussi des toiles valaques de chanvre et d'étoupes. Les châles et les foulards ajoutaient des détails précieux à la mise féminine. Ils se distinguaient par leur origine — les uns provenaient de Bagdad³⁰, du Cachemire, et de Boukhara³¹ les autres de la Turquie et de la Perse.

¹⁹ Turc *bürümcük* — délicate étoffe de soie crue, v. Ağakay Mehmet Ali, *Türkçe sozlük*, Ankara 1959, p. 138.

²⁰ Etoffe turque — v. Brückner, *op. cit.*, p. 10.

²¹ Genre de satin soyeux, cher, produit à l'Est — v. Z. Gloger, *Encyklopedia Staropolska*, Warszawa 1958; Öz Tahsin, *Türk kumaş ve kadifeleri*, Istanbul 1946, t. I, p. 111.

²² Genre d'étoffe soyeuse — v. F. Sławski, *Słownik etymologiczny j. polskiego*, Kraków 1952—56.

²³ Plus exactement *keremsud* — genre d'étoffe fabriquée à Istanbul au XVIII s. — Reyehman, *op. cit.*, p. 308.

²⁴ Drap blanc, épais, servant surtout à la fabrication des capotes contre la pluie — v. Gloger, *op. cit.*

²⁵ *Yağmurluk* (turb) — capote contre la pluie.

²⁶ Etoffe en poil de chameau ou de chèvre (en français „chamelot“) — v. Reyehman, *op. cit.*, p. 327.

²⁷ Etoffe turque — Ł. Gołębiowski, *op. cit.* (le dictionnaire).

²⁸ Housse — v. Brückner, *op. cit.*

²⁹ *Mahrama* (macramé) genre de foulard porté par les femmes sur la tête ou sur les épaules — v. Ağakay Mehmet Ali, *op. cit.*, p. 526 (les étoffes citées au dessus d'après: J. Reyehman, *op. cit.*; Ł. Gołębiowski, *op. cit.*; W. Łoziński, *op. cit.*; M. Zakrzewska-Dubasowa, *op. cit.*; „*Dziennik Handlowy*“ (1789); „*Volumina Legum*“, t. VI; Bibliothèque Czartoryski, t. 631; Archiwum m. Przemyśla, t. 862; T. Lutman, *Studia nad dziejami handlu w Brodach w latach 1773—1880*, Lwów 1937; W. Marczyński, *Statystyka Guberni Podolskiej*, t. I—II, Wilno 1820.

³⁰ W. Marczyński, *op. cit.*, p. 153.

³¹ A. Przezdziecki, *Podole, Wołyń, Ukraina*, Wilno 1841, t. II, p. 19.

Les vêtements féminins étaient faits avec des étoffes importées. Quant aux vêtements masculins, ils étaient accrus par l'importation d'habits orientaux tout faits. Cette importation est illustrée par les manteaux amples, les cafetans, les pelisses, les pantalons bouffants, les dolmans, les casaques, les capotes, les *ïarmuluks*, les pantoufles, les pendeloques, les babouches, les bourses en soie et d'autres.

Kitowicz³² cite, parmi d'autres objets relatifs à la section des étoffes, des couvertures en soie „doublées de coton“, le plus souvent de taffetas, ou comme nous trouvons³³ ailleurs, en tissu persan avec des bandelettes, en taffetas.

Avec le temps nous importâmes, parallèlement à l'importation originale de l'Est, des imitations occidentales des étoffes orientales. C'est l'Italie qui était ici le grand fournisseur. L'importation de l'or et de l'argent étiré et filé, aussi bien de la Turquie que de Venise³⁴ est un autre exemple de cette importation parallèle. Il convient de placer aussi les tentes parmi les objets d'importation. En Pologne elles servaient à différentes occasions: à la guerre, au cours de voyages, d'assemblées, de diètes³⁵. La Pologne développa aussi la production des tentes basée sur les modèles orientaux. C'étaient les Juifs³⁶ qui en avaient la primauté, et Lwow et Brody étaient le centre de cette industrie.

L'importation des ceintures orientales qui exercèrent une importante influence sur le développement de l'industrie textile artistique en Pologne, constitue un chapitre particulier dans le domaine de l'importation des étoffes turques et orientales. Ces ceintures, sans égard à leur origine réelle, étaient considérées comme d'importation turque car Istanbul constituait le centre important de leur commerce. Nous importions des ceintures provenant de la Turquie, de la Perse et de la Chine. Ces dernières appelées de buffle, étaient particulièrement appréciées non seule-

³² J. Kitowicz, *Opis obyczajów i zwyczajów za czasów Augusta III*, Petersburg—Mohylew 1855, t. III, p. 159.

³³ M. Zakrzewska-Dubasowa, *op. cit.*, p. 289.

³⁴ „Volumina Legum“, t. VI, p. 67.

³⁵ T. Mańkowski, *Sztuka Islamu w Polsce w XVII i XVIII w.*, Kraków 1935 (3); T. Mańkowski, *Sztuka Islamu*, Warszawa 1959.

³⁶ T. Mańkowski, *Sztuka Islamu*, p. 163.

ment en Pologne, mais aussi en Turquie même, qui les importait pour satisfaire ses propres besoins. Kitowicz³⁷ constate que les ceintures neuves ne nous arrivaient que rarement. On les vendait „... le plus souvent par les Turcs sur les turbans usées et par nos Arméniens lavées et repassées. Les ceintures persanes, surtout celles d'Isfahan³⁸ étaient, elles aussi, fort appréciées. Les ceintures turques étaient fabriquées dans des centres comme Istanbul, Ankara, Brousse, Marzifoun, Alep. Et souvent les ceintures prenaient noms des centres de leur fabrication. Dans d'autres cas c'était l'ornementation (en „*karumfil*“, en „*giobek*“³⁹, en „*chibouque*“ etc.) ou certaine technique de tissage qui étaient à la base de leur dénomination. On cite aussi les ceintures en coton, en „*khatai*“⁴⁰ et oratoires⁴¹. Outre les ceintures turques on importait encore les ceintures d'origine syrienne, probablement de Damas, et parmi les ceintures mésopotamiennes, celles de Bagdad et de Merdine⁴².

La mode et le goût pour ces articles furent les stimulants incitant, d'un côté, à l'importation des marchandises orientales (dans notre cas des ceintures), d'un autre côté encourageant leur imitation. Avec l'écoulement du temps, on commença parallèlement à transformer les motifs originaux orientaux en y ajoutant des éléments indigènes, polonais. Cela aboutit à la naissance du type caractéristique de la ceinture orientale polonaise⁴³.

Ainsi donc les influences orientales et l'orientalisation des goûts, les relations commerciales et l'importation des étoffes de la Turquie créèrent des conditions propices à la naissance et au développement d'un chapitre énormément intéressant et glorieux dans l'histoire de l'industrie artistique polonaise.

³⁷ J. Kitowicz, *op. cit.*, p. 155—156.

³⁸ En polonais nommés souvent *spahańskie*.

³⁹ *Karumfil* — mot turc déformé: *karanfil* — oeillet; *giobek* — tur. *göbek*: centre ou ornementation centrale — v. M. A. Ağakay, *op. cit.*, p. 431, 310.

⁴⁰ *Hatai* — nom donné aux étoffes importées de la Chine, fabriquées ensuite en Turquie — J. Reychman, *op. cit.*, p. 487.

⁴¹ J. Kitowicz, *op. cit.*, p. 157.

⁴² En polonais *merdyński*.

⁴³ T. Mańkowski, *Barok, Orientalizm, Sarmatyzm*, „Comptes rendus de PAU“, t. XXXIX, Kraków 1934, p. 2.

2. Les marchandises de luxe — Tout d'abord il convient de noter que c'est le point de vue contemporain qui décide souvent de la classification de ces objets. Il s'ensuit qu'une chose que nous considérons aujourd'hui comme objet artistique, comme oeuvre d'art pratiquement dénuée de valeur utilitaire, possédait à cette époque son importance et pouvait être traitée comme un objet quotidien et non de luxe.

Les armes et harnais dont nous parlerons dans la partie suivante de cette étude, étaient parfois à un niveau artistique si élevé qu'on les considérait alors, de même qu'aujourd'hui, comme des objets de luxe. Citons à titre d'exemple: le sabre turc garni d'or mais non enchâssé, la giberne en turquoise avec clé, le caparaçon brodé d'or et d'argent sur du velours écarlate, frangé d'or; le saidak encadré argenté et doré, le carquois en soie épluchée avec une plaque métallique de damas frappée d'or, ornée de turquoises et de coraux, la selle circassienne enchâssée dans de l'argent ⁴⁴, la hache dorée enchâssée dans de l'argent ⁴⁵.

Le registre des cadeaux du sultan approtés par Nu'man bey à St. August Poniatowski ⁴⁶ cite, entre autres, deux harnachements en argent, deux têtes dorées avec un assortiment de petites brides en argent mou et pliant, frappés d'or, deux caparaçons en soie mêlée d'argent, pailletés d'argent à l'intérieur, etc.

L'importation orientale des ornements de toutes sortes pour les vêtements masculins et féminins avait une grande importance. Il faut y ajouter la joaillerie, les bijoux et les pierres précieuses. La Brousse, destination fréquente des expéditions de marchands arméniens, était célèbre par ses orfèvreries. On amenait des parures en argent et en or, des pendentifs, des colliers de perles, des bagues, des boucles d'oreille, des bracelets, etc. On mentionne des pierres précieuses, des joyaux, des perles orientales, l'ambre jaune taillé, l'ambre en colliers „en forme de chapelets“ (de Brousse). Il convient de mentionner que l'ambre baltique, exporté de la Pologne dans son état naturel, nous revenait souvent, entre autres,

⁴⁴ C. Jarnuszkiewicz, *Broń w dawnych inwentarzach*, Broń i Barwa, t. I, 1934.

⁴⁵ M. Zakrzewska-Dubasowa, *op. cit.*, p. 302.

⁴⁶ Bibliothèque Czartoryski, t. 631, p. 905.

en forme de chibouque pour les pipes ⁴⁷. Parmi les autres objets artistiques importés en Pologne il y avait des coupes, des verres, des vases à boire. Néanmoins il est difficile de définir la grandeur de cette importation. Nous savons que ces objets figuraient p. ex sur les inventaires de marchands datant du XVII^e s., d'où analogiquement on peut s'attendre à ce qu'un certain pourcentage nous pénétrait même au XVIII^e s. Mais nous manquons de données immédiates relatives à ce problème.

Les objets en étain et en cuivre comme les écuelles, les plats, les assiettes, les salières, les chandeliers ⁴⁸ etc. constituent un domaine intéressant. „L'argile turc“ c'est à dire des écuelles, des cruches, de la vaisselle de toutes sortes, le plus probablement en maïolique est intéressant aussi. W. Łozinski ⁴⁹ suppose que cette dénomination servait non seulement à appeler les produits turcs, mais aussi la vaisselle qui se caractérisait par une ornementation semblable. De la Turquie nous arrivaient aussi des éventails, des pipes, des chibouques pour les pipes et des bibelots de toute sorte ⁵⁰. J. Reychman attire notre attention sur un article peu commun qu'il insère dans cette section: les livres orientaux. Les commandes de livres ou de manuscrits orientaux étaient faites par des personnes privées, de leur propre initiative et par goût de collections, aussi bien que sur l'ordre des autorités de l'Etat, avec l'approbation du roi St. August. Cette dernière était surtout liée aux achats de livres destinés à l'Ecole des Langues Orientales fondée à Istanboul sur l'initiative de St. August ⁵¹.

On ne satisfaisait pas la demande des produits orientaux seulement par l'importation. Fréquemment on amenait des objets à l'état de semi-produits, destinés à la mise au point et la décoration par des artisans indigènes. Les artisans arméniens ⁵² étaient connus par le montage et la décoration des armes amenées de l'Orient. Nos orfèvres enchâssaient les pierres, fournissant

⁴⁷ J. Reychman, *op. cit.*, p. 305; M. Zakrzewska-Dubasowa, *op. cit.*, p. 133; A. Przewdzicki, *op. cit.*, t. II, passim.

⁴⁸ M. Zakrzewska-Dubasowa, *op. cit.*, p. 274—303.

⁴⁹ W. Łoziński, *op. cit.*, p. 157.

⁵⁰ J. Reychman, *op. cit.*, p. 66.

⁵¹ *Ibidem*, p. 102.

⁵² S. Meyer, *Tatarskie pochodzenie szabel polskich*, „Broń i Barwa“, t. III, 1936, p. 138; M. Zakrzewska-Dubasowa, *op. cit.*, p. 129;

ainsi la bijouterie „orientale“; les brodeurs ornaient les vêtements et les étoffes importées de l'Orient. Ainsi l'artisanat local, orientalisé au plus haut degré, faisait avec succès concurrence à l'importation turque.

3. Les armes — La classification des armes dans la section isolée de l'importation turque s'explique par le fait que durant des siècles elles jouaient un rôle important dans notre armement. Il ne s'agissait pas ici d'une mode éphémère car le style oriental dans l'armement du chevalier polonais régnait des temps anciens jusqu'au commencement du XIX^e s.⁵³ Avec les armes on emprunta la dénomination originale orientale de leurs types particuliers et ce fait prouve nettement que l'influence de ce style était constante et directe.

Bornons nous à quelques exemples illustrant la diversité de ces influences. L'armement de protection de notre cavalerie légère était, à partir du XVI^e s., la copie exacte de l'armement oriental. L'arc devint la partie indispensable de l'armement de cette formation à peu près à la même époque. Bien qu'il eût des arcs polonais (en if et en sapin) et „européens“, c'étaient les arcs d'origine orientale qui l'emportaient. Faits en corne, grâce à leurs petites dimensions ils étaient plus commodes. C'étaient les arcs arabes et tartares ainsi que les arcs turcs un peu plus petits. Des accessoires nécessaires: les flèches et le carquois, c. à. d. *saidak* ou *sahaidak*, s'attachent à ce type d'armement. Les arcs étaient d'ailleurs souvent portés par nos hussards dont la ressemblance avec les chevaliers turcs „*deli*“ est fréquemment soulignée⁵⁴.

Parmi les sabres orientaux très répandus en Pologne à partir du XVIII^e s. (les Tartares, les armées turques, de nombreux marchands) on cite les sabres persans avec les poignées d'acier de damas, à un ou deux tranchants, les sabres turcs, plus longs,

W. Łoziński, *Ormiański epilog lwowskiej sztuki złotniczej*, „Comptes rendus de la Commission des Recherches de l'Histoire de l'Art en Pologne“, t. VII, Kraków 1906, passim.

⁵³ W. Wierzbicki, *Wpływy mahometańskiego Wschodu w Polsce*, Arkady, 1935.

⁵⁴ W. Dziewanowski, *Zarys dziejów uzbrojenia w Polsce*, Warszawa 1935, p. 101—104; B. Gembarszewski, *Husarze (1500—1755)*, „Broń i Barwa“, t. V, 1938, t. VI, 1939, p. 51.

étroits (*kilidge*) ou *bulats*, c. à. d. plus courts, larges, arabes (*sayf*), caucasiens, indiens, albanais (mélange de sabres persans et turcs), balkaniques, tartares, les sabres provenant du centre de l'Asie etc.⁵⁵ Les épées utilisées en Pologne au XVI, XVII, XVIII siècles étaient aussi d'origine orientale, le plus souvent persane. Les haches⁵⁶, employées en Pologne par la cavalerie au lieu de marteaux d'armes ou *nadziak*, les *yatagans* dont se servaient les domestiques habillés à la turque, nous donnent d'autres preuves de cette influence. Ensuite les *kalkans* et les boucliers dont l'importation était indispensable au XVIII^e s. car à l'Ouest ils ne servaient qu'aux détachements peu nombreux (les sapeurs) tandis que notre cavalerie les utilisa jusqu'à la moitié du XVIII^e s.⁵⁷ Il en est de même des armes à feu orientales (surtout des fusils turcs, des carabines et des pistolets orientaux, un peu plus rares: turcs, caucasiens, nord-africains), très répandues en Pologne, bien qu'au XVIII^e s. elles fussent remplacées par l'arme à feu européenne⁵⁸.

L'affluence constante de l'arme orientale ou de type oriental n'était assurée que par deux voies: la production et l'importation. Et l'une et l'autre étaient le domaine des Arméniens-artisans et marchands. Ils importaient, fabriquaient et montaient différents types d'armes orientales. On fabriquait en Pologne les massues, les marteaux d'armes, les *saïdaks*, les casques, on encadrait les boucliers orientaux, les sabres etc.⁵⁹.

Le commerce des armes, bien qu'il fût le plus animé sur les confins sud-orientaux de la Pologne, n'en eut nullement un caractère frontalier. Tout au contraire, selon les historiens, même à Varsovie, au Marché de la Vieille Ville, il y avait des boutiques spéciales vendant des armes orientales: les sabres, les arcs, les flèches⁶⁰. S'il s'agit de Cracovie on mentionne que parmi les

⁵⁵ S. Meyer, *op. cit.*, et du même auteur: *Typy szabel wschodnich*, „Broń i Barwa“, t. I, p. 138—142; W. Dziewanowski, *op. cit.*, p. 45—71.

⁵⁶ Dziewanowski, *op. cit.*, p. 96.

⁵⁷ *Ibidem*, p. 136—137.

⁵⁸ *Ibidem*, p. 133—134.

⁵⁹ S. Meyer, *Tatarskie pochodzenie szabel polskich zwanych ormiańskimi*, p. 738; W. Łoziński, *Ormiański epilog*, passim.

⁶⁰ K. G., *Odczyt o broni w Zachęcie*, „Broń i Barwa“, t. II, 1935, p. 138.

marchandises orientales ce sont les étoffes et les armes⁶¹ qui y pénétraient en plus grand nombre. Les marchands d'armes pénétraient souvent à l'intérieur des terres, comme par exemple le marchand arménien d'Erzeroum, J. Seferowicz, qui vers la moitié du XVIII^e s. se rendit à Gdańsk où il fut tué. Il laissa sa fortune et ses marchandises, parmi lesquels on trouva des armes⁶².

D'après les documents réunis l'importation des armes se présente de la façon suivante: le code douanier⁶³ datant du XVIII^e s. énumère: les arcs turcs, les flèches, les lances, les sabres, les couteaux. L'inventaire des armes orientales laissées par le marchand arménien Altunowicz, datant du 1713⁶⁴ cite: les sabres en argent, les sabres tartares, les lattes, les arcs, les carquois, les flèches. Parmi les armes à feu: les pistolets, les gibernes, les pistolets de poche. D'autre part: les cuirasses, les massues, les fontes. Les autres inventaires du XVIII^e s.⁶⁵ énumèrent: les cuirasses (en acier de damas), les bancals en or, en argent, en damas et ceux de Turquie en damas, les sabres, les saïdaks, les javelots en damas, les bâtons de commandement, les masses d'armes, les carquois, etc.⁶⁶

Les exemples cités ci-dessus illustrent l'importation et la présence de certains articles dans différentes sources prouvent à la fois la constance de la demande de ces articles et la régularité de leur livraison.

4. Les chevaux et les harnais — L'importation de chevaux se divise en deux catégories: les lourds chevaux de trait turcs, achetés pour l'armée constituent la première phase d'importation. La seconde est représentée par les chevaux arabes de race. L'importation de ces derniers se développa surtout au XVIII^e s., prouvant ainsi le penchant continu vers l'oriental.

À côté des chevaux turcs et arabes mentionnés ci-dessus, on importait aussi des chevaux turkmènes, tartares, persans, valaques.

⁶¹ St. Kutrzeba, J. Ptasnik, *Dzieje Handlu i kupiectwa krakowskiego*, „Rocznik Krakowski”, t. XIV, p. 27.

⁶² A. Mańkowski, *Kupcy ormiańscy w Gdańsku*, „Zapiski Towarzystwa Naukowego w Toruniu”, t. IV, 1918.

⁶³ „Volumina Legum”, t. VI, p. 67.

⁶⁴ Zakrzewska-Dubasowa, *op. cit.*, p. 300.

⁶⁵ C. Jarnuszkiewicz, *op. cit.*, p. 20—21.

⁶⁶ Bâtons de commandement et masses d'armes à valeur utilitaire. Ils constituaient aussi les insignes des autorités gouvernementales et

En somme, cette importation était considérable surtout s'il s'agit de l'importation de chevaux turcs. La Turquie aussi bien que la Moldavie et la Valachie voisines⁶⁷ en étaient les pays fournisseurs. Souvent nous expédions ces chevaux plus loin, à l'Ouest. Les marchands arméniens (plus tard les Juifs) se spécialisèrent dans ce commerce et étant les clients et les entremetteurs fixes ils jouissèrent de grands privilèges octroyés en vertu de firmans émanant de sultans⁶⁸.

Ces chevaux étaient vendus sur les marchés frontaliers et intérieurs du pays (Balta, Białystok, Jarosław, Józefgród, Powolocz, Rzeszów, etc.)⁶⁹, ou bien ils étaient ramenés plus loin, à l'Ouest.

Les chevaux turcs qui restaient en Pologne servirent comme nous l'avons dit, à l'armée de bête de trait, néanmoins ils donnèrent aussi naissance à une nouvelle race chevaline: croisés avec la race locale et mêlés au sang arabe, ils donnèrent les célèbres coursiers de bataille de la cavalerie polonaise⁷⁰.

S'il s'agit de la deuxième catégorie de chevaux, les arabes, il faut prendre en considération outre leur importation par suite de commandes concrètes, une autre voie de leur livraison en Pologne. Ils constituaient la forme la plus fréquente de cadeaux⁷¹ de la part des Turcs.

militaire: le bâton de commandement était p. ex. l'insigne des hetmans, la masse d'armes — du colonel — v. T. Mańkowski, *Orient w polskiej kulturze artystycznej*, p. 112.

⁶⁷ J. Grzegorzewski, *Dwa fermary sultańskie z XVIII w.*, Kraków 1917, p. 30; J. Reychman, *Życie polskie w Stambule w XVIII w.*, Warszawa 1959, p. 192—193 du même auteur: *Orient w kulturze polskiego Oświecenia*, p. 66—67; Bibliothèque Czartoryski, t. 621, p. 503, 511.

⁶⁸ Voir les détails à ce sujet dans le point N° 7: La bête d'élevage.

⁶⁹ A. Przedziecki, *op. cit.*, p. 102; J. Pęckowski, *op. cit.*, passim; „Dziennik Handlowy” (I), 1786.

⁷⁰ J. Grzegorzewski, *Handel Polski ze Wschodem*.

⁷¹ Pour citer au moins les chevaux offerts à St. Chomentowski durant sa légation chez Ahmet III par le Grand Vezir. St. Leszczyński et August III ont aussi reçu des chevaux comme cadeaux du sultan; Nu'man bey apporta quatre chevaux à St. August dont deux richement harnachés à la turque — v. F. Gosciecki, *Poselstwo wielkie Jaśnie Wielmożnego Stanisława Chomentowskiego*, Lwów 1732, p. 329; J. Reychman, *Orient w kulturze polskiego Oświecenia*, p. 67; Bibliothèque Czartoryski, t. 631, p. 905.

Les influences orientales relatives aux harnais et aux harnachements commencèrent à nous pénétrer parallèlement à l'importation de chevaux, et même un peu plus tôt. Dziewanowski⁷² mentionne que déjà à partir du XVI^e s. avec les selles occidentales les selles orientales entrent en usage. Elles deviennent l'objet d'une grande importation. Elles sont citées par le registre de marchandises importées de la Turquie⁷³. Reychman⁷⁴ et les autres les mentionnent aussi. On importait les caparaçons, les sièges, les coussins, les arçons, les selles, les boules en argent pour les selles, et différents harnais. Parfois ces objets étaient richement ornés et affluaient en Pologne comme cadeaux de la Turquie. Ce domaine de l'importation donnait la preuve de l'orientalisation accrue encore par celle des vêtements de cavaliers souvent de style oriental.

5. Les épices et les denrées coloniales — Cette branche de l'importation jouissait d'une grande demande parmi les couches sociales sans doute les plus vastes. Elle pénétra plus ou moins intensément partout là, où l'on faisait la cuisine plus variée, elle devint l'élément indispensable de l'art culinaire polonais.

Et ici la mode exerça une grande influence en favorisant l'enracinement de certaines coutumes orientales. La mode de boire de café en fait partie. Le café cessa d'être une rareté et il devint un article très recherché, amené le plus souvent par Gdansk, mais aussi de la Turquie, par les frontières du sud-est. Avec le temps, il figure de plus en plus souvent sur les commandes dressées par la cour et différentes maisons⁷⁵ ainsi que sur les comptes établis par les marchands pour personnes privées, pour la plupart des couches bourgeoises⁷⁶. Le thé devint également la boisson fort répandue. Il arrivait de même (certaines mentions dans les textes littéraires le prouvent) non seulement par Gdansk, mais aussi par l'intermédiaire de marchands arméniens qui eux-mêmes exerçaient le commerce avec la Porte.

⁷² Dziewanowski, *op. cit.*, p. 199.

⁷³ „Volumina Legum“, t. VI, p. 67.

⁷⁴ J. Reychman, *Orient w kulturze polskiego Oświecenia*, p. 66.

⁷⁵ Les comptes de cuisine de Potocki, voievode de Kiev du 1757 — Archives de Przemyśl, t. 862.

⁷⁶ Archives de Cracovie, t. 3201, 3202, 3213, 3246.

L'importation du vin⁷⁷ amené des pays turcs en grande quantité avait une position relativement importante. Cette importation provenait principalement de la Moldavie et de la Valachie ainsi que des pays balkaniques. Le vin fut importé et amené par nos marchands qui se rendaient spécialement à Kilia et Ismailia. Cet article est cité par les registres⁷⁸ et les codes⁷⁹ douaniers qui nous informent sur l'importation du vin valaque: blanc, rouge, doux, de l'absinthe et du vin de Nikopolis. On amenait aussi en grand nombre du muscat et de la malvoisie⁸⁰, avant tout de la Moldavie, mais aussi de la Crète et de la Turquie.

On importait des raisins secs et confits, des fruits et des épices de toute sorte de la Turquie et de la Valachie voisine. D'après les sources que nous avons examinées⁸¹ on peut établir une liste de ces articles: les raisins secs (grands et petits), les figues, les dattes, les noix turques, les amandes, les citrons et les oranges, le sucre royal et mélis, les sucres simples et candis, l'huile, les olives, le poivre noir et blanc, l'anis, les clous de girofle, le gingembre, la cannelle, le safran, la fleur de muscade et la muscade, le romarin, le cardamome, le zédoaire, la réglisse, les marrons, les câpres, les limonies, les grains de marjolaine, les limons, le gingembre en sucre, les feuilles de laurier, etc.

Le tabac à fumer et à priser furent des articles coloniaux souvent importés à cette époque. Le tabac qui nous arrivait à travers l'Angleterre et l'Espagne fut importé également par la Turquie, souvent à travers la Hongrie, mais avant tout à travers la Moldavie et la Valachie. C'était le tabac turc. Il fut importé par les marchands arméniens et grecs et les villes de la Pologne sud-

⁷⁷ N. Iorga, *Polonais et Roumains*, Bucarest 1921, p. 84.

⁷⁸ „Dziennik Handlowy“ (II), 1787, p. 497.

⁷⁹ „Volumina Legum“, t. VI, p. 67.

⁸⁰ Rybarski, *op. cit.*, p. 118; Zakrzewska-Dubasowa, *op. cit.*, p. 97.

⁸¹ C. Chowanics, *Ormianie w Stanisławowie w XVII i XVIII w.*, Stanisławów 1928; S. Barącz, *Rys dziejów ormiańskich*, Tarnopol 1869, p. 266; W. Marczyński, *op. cit.*, t. II, p. 155; „Volumina Legum“, t. VI, p. 67; „Dziennik Handlowy“, t. I, II; Archives de Cracovie, manuscrits comme dans l'annotation N° 80. (Archives de Przemyśl — comme dans l'annotation N° 80).

orientale en furent le centre de commerce⁸². Avec le temps l'importation du tabac augmentait sensiblement. Nous en avons la preuve dans le fait que dans la seconde moitié du XVIII^e s. on imposa un impôt et un peu plus tard on monopolisa⁸³ ce commerce du tabac. A l'importation du tabac se rattache directement l'importation et la propagation des pipes qui de même que le tabac, constituaient une forme fréquente de cadeaux au XVIII^e s.

6. Les articles alimentaires — Tout d'abord il faut citer ici l'importation de poissons dont le huso — „wyzina“ est mentionné le plus souvent. La dénomination de „wyzina“ était usitée pour désigner la viande du huso, c. a. d. du bélouga, que l'on trouve entre autres dans la Mer Noire et ses affluents et qui est recherché à cause de sa bonne chair et du caviar. Cette dénomination servait aussi à appeler la carpe et le sterlet⁸⁴, poissons souvent importés, surtout de Moldavie. En outre, on cite les esturgeons⁸⁵ et le caviar recherché en Pologne. Ces poissons furent importés à l'état frais, salés, fumés ou marinés. Un grand pourcentage fut ensuite exporté à l'Ouest.

Les viandes séchées, la charcuterie, les marinades qui pendant les guerres nombreuses arrivaient en Pologne comme butin de la Turquie, en temps de paix devinrent tout simplement articles d'importation⁸⁶. Nous importions aussi grande quantité de suif, avant tout de la Valachie et qui était destiné aussi bien à la consommation alimentaire qu'aux chandelles.

La place importante dans l'importation des pays tures fut occupée par le sel valaque. Il appartenait à cette catégorie d'articles qui, importés en Pologne possédant ses propres mines de sel gemme, constituaient à la fois l'objet de l'exportation. Un différend éclata entre l'hospodar moldave et la Pologne. Celui-ci s'opposa à l'introduction de nos vodkas. Par contre, la Pologne refusa de recevoir le sel moldave et eut l'intention de compenser

⁸² J. Bystron, *Dzieje obyczajów w Dawnej Polsce*, Warszawa 1960, t. II, p. 514.

⁸³ *Ibidem*.

⁸⁴ A. Przeczdzicki, *op. cit.*, t. I (Kamieniec); R. Rybarski, *op. cit.*, t. I, p. 84.

⁸⁵ J. Reychman, *Orient w kulturze polskiego Oświecenia*, p. 54.

⁸⁶ J. Bystron, *op. cit.*, t. II, p. 482.

sa carence éventuelle par le sel de Crimée. Les négociations menées dans cette matière avec le khan ne donnèrent pas de résultat, on importait donc toujours du sel de la Moldavie bien que l'interdiction apposée sur la vodka ne fut pas révoquée⁸⁷. Les registres douaniers des marchandises valaques importées en Pologne citent aussi les articles suivants: les fromages valaques, le houblon, l'oignon, le miel en rayons, les prunes séchées⁸⁸, etc. Barącz⁸⁹ se souvient de la rhubarbre amenée de la Turquie. On importait aussi du riz des pays tures⁹⁰.

7. La bête d'élevage — Elle constituait une branche importante de l'importation, surtout avec nos voisins: la Moldavie et la Valachie. Elle était destinée aussi bien à nos besoins économiques intérieurs qu'à la réexportation à l'Ouest. L'importation des boeufs de la Moldavie et de la Valachie se met au premier plan dans ce domaine, bien qu'on importât aussi les vaches, les cochons, les moutons et les chèvres⁹¹ en grande quantité. Cette branche du commerce était garantie par des privilèges spéciaux octroyés par la Porte et confirmés aux marchands arméniens de Pologne⁹² par les hospodars plusieurs fois. Ils pouvaient jouir de toutes les libertés commerciales, du libre panage des troupeaux achetés, de la récolte du foin, de l'entretien de leurs pâtres spéciaux. On leur réserva le droit d'être jugés (en cas de besoin) par les tribunaux du Divan. De même on leur réserva par un privilège une tarife spéciale, assez basse, pour l'achat de la bête⁹³.

La Pologne dans le rôle de réexportateur et exportateur de boeufs de ses propres élevages situés sur les terres sud-orientales

⁸⁷ J. Dutkiewicz, *Polska a Turcja w czasie Sejmu Czteroletniego*, Warszawa 1934; J. Reychman, *Zatarg handlowy polsko-turecki o handel wódką w XVIII w.*, „Roczniki Dziejów Społecznych i Gospodarczych“, t. XVIII, Poznań 1951.

⁸⁸ „Dziennik Handlowy“ (II), 1878, p. 497.

⁸⁹ S. Barącz, *op. cit.*, p. 266.

⁹⁰ „Dziennik Handlowy“ (II), 1787, p. 497; „Volumina Legum“, t. VI, p. 67.

⁹¹ M. Horn, *Handel wołami na Rusi Czerwonej w pierwszej połowie XVII w.*, Roczniki Dziejów Społecznych i Gospodarczych, t. XXIV, Poznań 1963; J. Pęcowski, *op. cit.*; N. Iorga, *op. cit.*, p. 85; „Dziennik Handlowy“ (II), 1787.

⁹² Bibliothèque Czartoryski, t. 621, p. 503.

⁹³ *Ibidem*.

du pays satisfaisait les commandes de l'Ouest en menant paître les troupeaux de la Moldavie en Pologne sud-est et de là à l'Ouest, à travers la Silésie en Allemagne et au nord, à Gdansk, ou ils étaient attendus par beaucoup de clients, entre autres l'Angleterre⁹⁴.

Les noms des voies commerciales, appelées „de boeuf“⁹⁵ ainsi que les privilèges d'organiser les foires aux bêtes⁹⁶ donnés à certaines localités témoignent nettement du développement et de la popularité de ce commerce. Ce commerce avait ceci d'avantageux, qu'il se passait de transport mal organisé en ce temps-là. Puisque on assura la possibilité du panage et les soins des pâtres et des bouviers, les grandes traversées ne furent pas difficiles. Ce commerce, mené surtout par les Arméniens ainsi que par les Juifs au XVIII^e s., fut vraiment florissant.

8. Les peaux et les fourrures — Au XVIII^e s. les peaux et les fourrures appartenirent aux marchandises qui étaient importées et exportées à la fois. Cet état de chose s'explique d'un côté par le mode (les pelisses, les bonnets de fourrure, etc.) surtout dans le cas de fourrures luxueuses, d'un autre côté par les besoins de la vie quotidienne, ou les peaux et les fourrures, eu égard à leur vaste emploi, jouèrent un grand rôle. Des peaux variées nous arrivaient par les douanes valaques: de bétail, de chevaux, de cerfs, de chevreuils, de chèvres, de veaux, de moutons, de lièvres, etc.⁹⁷. On importait les cuirs de Russie et les maroquains turcs. Ces derniers étaient particulièrement appréciés et recherchés, on commença donc à les produire en Pologne⁹⁸ en se servant de modèles orientaux. Parmi les marchandises amenées on cite, néanmoins sans fournir des détails, les peaux de moutons valaques et turcs ainsi que les fourrures et les nappettes⁹⁹. Ces derniers articles ne constituaient pas une partie importante de notre commerce mais ils prenaient une position à part dans l'importation des pays turcs. La Pologne en possédait un nombre considérable (Lituanie) accrue par la Russie.

⁹⁴ N. Iorga, *op. cit.*, p. 51.

⁹⁵ M. Horn, *op. cit.*, *passim*.

⁹⁶ *Ibidem*; S. Barącz, *op. cit.*, p. 85.

⁹⁷ „Dziennik Handlowy“, (II), 1787, p. 497.

⁹⁸ „Volumina Legum“, t. VI, p. 67; J. Reychman, *op. cit.*, 64.

⁹⁹ „Volumina Legum“, t. VI, p. 67; S. Barącz, *op. cit.*, p. 266.

9. Les médicaments — Les recherches de médicaments se faisaient sur de grandes distances, et leur besoins pour des raisons évidentes était toujours insatisfait. On les recherchait en Turquie parce que l'on croyait à la médecine orientale. Parmi les médicaments cités le plus souvent on trouve avant tout le baume de la Mecque. C'était une sorte d'huile résineuse, la gomme-résine de l'arbre balsamique qui pousse en grand nombre dans les environs de la Mecque et de Médine ainsi qu'en Egypte et en Abyssinie¹⁰⁰. Il servait à guérir différentes maladies. Ce remède précieux, recherché non seulement à cause de ses propriétés guérissantes mais aussi grâce à ses valeurs aromatiques comme un parfum ou une substance odorante, faisait objet du commerce. Il arrivait également en Pologne sous forme de cadeaux amenés à nos dignitaires ou même des rois¹⁰¹ par des personnalités turques.

On mentionne souvent „l'herbe tartare“¹⁰², ensuite le séné¹⁰³ utilisé par la médecine jusqu'aujourd'hui. Les codes douaniers énumèrent aussi le zedoaire (*curcuma zedoaria*) de la famille des gingembres, poussant en grande quantité aux Indes et appliqué en médecine. Le cardamome, appartenant à la même famille, était comme le zedoaire, utilisé à la fois en médecine et dans le domaine culinaire. „Galgan“, cité par les registres et les codes douaniers, est aussi un remède de la famille des gingembres: *alpinia galanga*, était connue par sa forte odeur et ses propriétés réchauffantes¹⁰⁴. On importait le romarin, l'huile de romarin et l'aloès à des fins thérapeutiques.

L'importation de ces médicaments est confirmée par la lecture de livres de pharmacie et de médicaments vendus. Ces livres citent en plus: *cremor tartari*, *oleum tartari*, *cristal tartari* qu'on suppose être importés au début, puis faits sur place selon les

¹⁰⁰ J. Reychman, *Orient w kulturze polskiego Oświecenia*, p. 69.

¹⁰¹ Le journal du séjour de Nu'man bey, déjà cité.

¹⁰² R. Rybarski, *op. cit.*, p. 221; T. Mańkowski, *Wyprawa po kobierce do Persji w r. 1601*, „Rocznik Orientalistyczny“, t. XVII, p. 185.

¹⁰³ „Volumina Legum“, t. VI, p. 67.

¹⁰⁴ *Ibidem*, ainsi que les mots de: *Encyklopedia Powszechna d'Orgelbrand*, Warszawa 1864.

¹⁰⁵ Archives de la ville de Cracovie N° 3194 (Le livre de pharmacie de Nicolas Chudziński à Cracovie); le registre des médicaments vendus par cette pharmacie, Archives de la v. de Cracovie N° 3196.

prescriptions définies, en gardant toutefois leur dénomination traditionnelle. Adam Witusik¹⁰⁶ nomme encore deux médicaments amenés de la Turquie: la graisse „de crocodile“ et la graisse d'autruche.

Nous manquons de fondements pour considérer cette branche de l'importation turque assez importante, néanmoins il ne faut pas oublier son existence qui est documentée. Seule une nette délimitation entre l'importation destinée à la médecine et celle à des fins culinaires peut introduire une certaine difficulté. Car justement à cette époque on achetait beaucoup d'épices dans les pharmacies.

10. Autres objets — Il nous reste encore un groupe de marchandises de genres différents, importés de la Turquie ou des pays soumis, dont la présentation complétera nos données relatives à l'importation. Le bois de construction navale, importé de la Valachie¹⁰⁷, en fait partie. Néanmoins il conviendrait de rappeler que les mêmes espèces d'arbres poussaient sur le territoire de la Pologne et constituaient une matière d'exportation polonaise fort appréciée et recherchée dans le monde entier.

Dans des conditions semblables nous importions la cire et les chandelles¹⁰⁸ en les expédiant en même temps en Valachie ou plus loin encore. Les savons grecs et turcs¹⁰⁹ ainsi que les teintures et les colorants très appréciés chez nous, faisaient partie des articles recherchés. Parmi ces derniers on cite la teinture turque¹¹⁰, tartare¹¹¹, les gallates servant, comme on le sait, à la production de l'encre et du tanin et à la fabrication de médicaments. Nous importions aussi de l'Orient de l'encens et des substances aromatiques (ambre). L'importation d'instruments musicaux de la Turquie était probable. Puisque au XVIII^e s. il y avait en Pologne des orchestres de janissaires analogues à ceux de Turquie, non seulement rattachés à l'armée mais aussi animant la vie de société de cette époque, considérés comme une distraction exo-

¹⁰⁶ A. Witusik, *Tomasz Zamoyski a świat turecko-tatarski*, Lublin 1968; S. Barącz, *op. cit.*, p. 266.

¹⁰⁷ J. Reychman, *Zatarg polsko-turecki o handel wódką*.

¹⁰⁸ „Dziennik Handlowy“ (II), 1787, p. 497.

¹⁰⁹ „Volumina Legum“, t. VI, p. 67; S. Barącz, *op. cit.*, p. 265.

¹¹⁰ R. Rybarski, *op. cit.*, p. 152.

¹¹¹ „Volumina Legum“, t. VI, p. 67.

tique¹¹², ils devaient posséder, du moins au commencement, des instruments turcs originaux, comme les tambours turcs, les grosses caisses, les cymbales de janissaires etc.

Quelques articles mentionnés dans des sections particulières étaient importés en quantité dépassant les besoins du marché intérieur, ils étaient alors destinés à l'exportation, surtout vers l'Ouest. Ils sont représentés avant tout par les bêtes d'élevage et les cheveux. On y ajoute aussi certaines étoffes orientales importées de la Turquie comme p. ex. les mohairs, les camelots, destinés d'avance à l'exportation par la Pologne. Il en est le même de grandes quantités de poissons, exportés ensuite, principalement de Lwow, comme notre propre marchandise ainsi que de la soie, la teinture turque ou l'herbe tartare¹¹³.

Ces remarques devraient achever en principe le chapitre consacré à l'importation turque, toutefois nous reviendrons encore à sa phase finale, c'est à dire à la période du commerce chersonese.

L'exportation en Turquie

Le XVIII^e siècle considéré généralement comme la période de la décadence économique de la Pologne, vit son rôle sensiblement limité dans l'échange international. Sur ce fond, la disproportion frappante entre l'importation et l'exportation devenait d'autant plus menaçante que l'importation accrue des marchandises entraîna l'importation constante de la monnaie dont l'affluence dépendait exclusivement de l'exportation et de la vente des marchandises polonaises ainsi que de sa participation active dans l'échange international. La carence de l'exportation provoqua la baisse constante de la monnaie ce qui encouragea de nombreux abus financiers. De la fausse monnaie fut frappée au-delà des frontières du pays, comme ce fut le cas sous les Saxons.

Comment se présentait notre exportation vers les pays turcs? A son début on peut constater qu'elle constitue une excellente illustration de la situation de notre commerce et du rôle dominant de l'importation. De même, par rapport à notre exportation

¹¹² Ł. Gołębiowski, *Gry i zabawa różnych stanów*, Warszawa 1831, p. 222, 238.

¹¹³ R. Rybarski, *op. cit.*, p. 221.

globale, la vente de nos marchandises en Turquie occupa une des dernières places ¹¹⁴. Les fourrures pénétraient de la Pologne jusqu'aux confins tures, et parfois à l'intérieur de la Turquie ¹¹⁵. Pour la plupart ces peaux se composaient de fourrures d'origine lituanienne et étaient distribués plus loin: à l'Ouest et en Turquie ¹¹⁶. Nous y exportions aussi le drap, importé et local et, si ce dernier alimentait avant tout la Moldavie et la Valachie (nous le savons des listes de marchandises y exportées) ¹¹⁷, le drap importé était envoyé plus loin, en Turquie ¹¹⁸. La Turquie était le pays importateur de notre lin. Comme état maritime à navigation développée, elle l'employait en grande quantité pour les navires, à la place du chanvre ¹¹⁹. On sait que nous exportions à l'Est du fer et des produits en métal: les couteaux, les socs, les faux, etc. Toutefois nous manquons de données exactes définissant la grandeur du pourcentage de nos produits et celle de produits venant en Pologne en transit ¹²⁰. Les nombreuses mentions relatives à l'exportation des produits polonais en Valachie citent le laitage. Barącz ¹²¹ mentionne que les Arméniens „vendent de beurre jusqu'à Istanbul“.

La vodka polonaise occupait une position assez importante dans notre exportation en Turquie et territoires frontaliers. L'exportation de cet article prit une signification particulière par le fait qu'après le premier partage on coupa toutes les voies du commerce menant à l'Ouest, ce qui entraîna à son tour la stagnation dans l'exportation de nos provinces meridionales. Pour éviter le gaspillage du blé on le distillait en vodka qu'on exportait ensuite. L'exportation de notre vodka cessa par ordre du hospodar moldave qui interdit de l'importer ¹²².

¹¹⁴ T. Lutman, *op. cit.*, p. 251.

¹¹⁵ J. Reychman, *Orient w kulturze polskiego Oświecenia*, p. 56, du même auteur *Zatarg polsko-turecki o handel wódką w XVIII w.*, p. 215

¹¹⁶ T. Lutman, *op. cit.*, p. 250—268.

¹¹⁷ „Dziennik Handlowy“ (II), 1787, p. 495.

¹¹⁸ T. Lutman, *op. cit.*, passim.

¹¹⁹ „Dziennik Handlowy“ (II), p. 7.

¹²⁰ *Ibidem*, p. 495; „Volumina Legum“, t. VI, p. 67.

¹²¹ S. Barącz, *op. cit.*, p. 162.

¹²² Étude de J. Reychman, *Zatarg polsko-turecki o handel wódką w XVIII w.*

Un colorant, nommé *kermes*, constitua l'objet de l'exportation polonaise aussi bien à l'Est qu'à l'Ouest. Ce colorant, obtenu d'un insecte portant le même nom (*kermes* ou cochenille de Pologne) fut ensuite substitué par un autre, plus ferme ¹²³, et son exportation à l'Ouest cessa. L'énonciation de la fin du XVIII^e s. de l'intendant douanier se plaignant du fait que de ce colorant „une petite partie reste dans le pays, le reste passe la frontière à vil prix“ ¹²⁴, peut témoigner de l'importation du *kermes* à l'Est. La liste des articles cités ci-dessus confirme absolument la remarque de Reychman ¹²⁵ qui dit que notre exportation à Istanbul et en Asie Mineure n'avait pas un caractère organisé. Notre exportation dans les pays soumis à la Turquie était beaucoup mieux organisée et bien qu'elle ne fût pas quantitative et qu'elle portât les traits de commerce frontalier, elle fut entretenue régulièrement.

On mentionna déjà au-dessus l'exportation de certaines étoffes en Moldavie. Nous y exportions aussi le blé: le seigle, le froment, l'orge, l'avoine, le millet et de plus le suif, l'huile, le beurre, le miel en rayons, l'anis et la bière ¹²⁶. A part les produits alimentaires nous fournissions aussi les matières premières servant à tisser et les étoffes: le lin d'étaupe, le chanvre, le fil de chanvre, le drap du pays obtenu du travail cordier ¹²⁷. On exportait aussi les peaux de mouton et les cuirs bruts, les peaux de chèvre tannées, les peaux de lièvre. La bête d'élevage était représentée par la bête à cornes, les moutons, les chèvres, les porcs ¹²⁸. Parmi les autres marchandises on cite le chenevis, la poix, le goudron, le fer polonais, la cire, la tabac polonais, la verrerie polonaise, les pots et enfin la poudre ¹²⁹. Peckowski ajoute encore la malt à cette liste.

L'ambre jaune fut l'objet de l'exportation polonaise depuis des temps très éloignés. Tadeusz Lewicki examine ce problème en se

¹²³ Entre autres la chochenille.

¹²⁴ „Dziennik Handlowy“ (II), 1787, p. 27.

¹²⁵ J. Reychman, *Orient w kulturze polskiego Oświecenia*, p. 52.

¹²⁶ „Dziennik Handlowy“ (II), p. 495.

¹²⁷ *Ibidem*.

¹²⁸ *Ibidem*.

¹²⁹ *Ibidem*.

basant sur des sources arabes¹³⁰ et il jalonne les deux chemins que l'ambre jaune suivit pour arriver aux pays arabes. L'un d'eux, et c'est celui qui nous intéresse le plus, passait le long du Dniepr, menait à Constantinople et de là vers les pays arabes. Même au XVIII^e s.¹³¹ nous trouvons la confirmation de l'exportation de l'ambre jaune de la Baltique par les Turcs. Un des cadeaux donnés à Stanislas August par Nu'man bey, à savoir quelques petites galettes définies comme „les galettes réconfortantes“ composées d'ambre jaune¹³² témoigne du fait que les Turcs importaient l'ambre jaune à cette époque non seulement pour en faire d'autres objets et parures mais aussi par égard aux propriétés thérapeutiques qu'on lui attribuait et que décrit T. Lewicki¹³³.

Grzegorzewski mentionne qu'au XVIII^e s. encore le khan importait „pour sa propre personne“, par intermédiaire d'agents de frontière spéciaux, de menus objets de toilette de Varsovie. Malheureusement on n'a pas trouvé de sources prouvant la vente des articles mentionnés ci dessus en Turquie elle-même. M. Rolle¹³⁴ mentionne une position particulière dans notre commerce avec la Turquie. Il écrit qu'en 1672 après que Kamieniec fut tombé entre les mains des Turcs, les Arméniens quittent la ville et les Juifs qui les remplacent n'hésitent pas à fournir des esclaves pour les haremes. Reychman¹³⁵ aussi attire attention sur ce genre de commerce en affirmant que le procédé de vente des jeunes filles fut largement pratiqué sur les confins polono-turcs.

S'il s'agit de la période chersonèse dans l'histoire du commerce polono-turc, elle se caractérise aussi bien par des différences dans l'importation que par l'accroissement de notre exportation. Cela résulta du fait que la Turquie n'était pas seulement le client direct mais aussi l'intermédiaire dans l'échange des marchandises ex-

¹³⁰ T. Lewicki, *Écrivains arabes du IX^e au XVI^e s. traitant de l'ambre jaune de la Baltique et de son importation en pays arabes*, Folia Orientalia, t. IV, Kraków 1963, p. 39.

¹³¹ J. Reychman, *Życie polskie w Stambule w XVIII w.*, p. 185 de même auteur *Orient w kulturze polskiego Oświecenia*, p. 55.

¹³² Bibliothèque Czartoryski, t. 631, p. 905.

¹³³ T. Lewicki, *op. cit.*, p. 38.

¹³⁴ M. Rolle, *Życia Ormian kamienieckich w XVII i XVIII w.*, Kraków 1891, p. 12.

¹³⁵ J. Reychman, *Życie polskie w Stambule w XVIII w.*, p. 162.

portées. L'union finale de ce commerce avec la France dans l'accomplissement de ses plans, l'assigna à réaliser les besoins des marchés occidentaux. A cette époque les matériaux de construction des navires trouvèrent un grand débit — le bois de pin, de chêne, d'orme, la pix, le salpêtre, le chavre, le drap et dans d'autres domaines le blé, la cire, le suif, le fer, la laine, la potasse, la viande de bœuf salée, les alcools etc.¹³⁶ L'exportation à travers Chersonèse n'était pas considérable. Nous obtenions de la France le drap¹³⁷ et des articles comme: le vin, les fruits, l'huile, les liqueurs, le sucre, le café, les épices, les étoffes, les ustensiles, etc.¹³⁸ Mais c'étaient des articles amenés par la France, rarement d'origine turque, donc l'exportation turque devait sûrement en subir certaines restrictions. Néanmoins tous les essais entrepris dans le but d'établir le commerce direct entre la Pologne et la Turquie furent vains car cette dernière refusa de le sceller par un nouveau traité. Les plan chersons furent sûrement une grande chance pour notre commerce, mais ce fut notre dernière chance. Malheureusement, la Turquie la perdit ne pouvant se décider à un lien direct avec la Pologne consolidé par un traité commercial.

¹³⁶ J. Feldman, *Projekty handlu polsko-francuskiego w XVIII w.*, Studia Historyczne ku czci St. Kutrzeby, t. II passim, Kraków 1938; „Dziennik Handlowy“ (I), 1786; W. Hubert, *Bandera polska na m. Czarnym*, „Broń i Barwa“, t. VI, 1939; J. Reychman, *Życie polskie w Stambule w XVIII w.*, p. 191.

¹³⁷ J. Feldman, *op. cit.*, p. 262.

¹³⁸ „Dziennik Handlowy“, (I), 1786.